

**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoint*s, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

N° 019/ 2020

Secrétaire de séance : Martine Souquet

OBJET DE DELIBERATION : Enquête publique pour le déclassement d'une partie du domaine public dans le cadre de la rénovation du quartier de Lentajou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la rénovation du quartier de Lentajou, il est nécessaire de déclasser une partie du domaine public à définir afin de permettre :

- la réalisation d'aménagements de jardins privatifs en pied d'immeubles,
- la construction de halls d'entrée et de rampes d'accès aux bâtiments,
- la construction de l'extension du bâtiment A

En vue d'une cession à Tarn Habitat, il est donc proposé de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement d'une partie du domaine public sis allée des Violettes et allée des Pensées (plan cadastral joint).

Un document d'arpentage sera établi par un géomètre-expert afin de mesurer la contenance des emprises concernées par ce déclassement.

Un commissaire enquêteur sera désigné afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200218-019-2020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020